

# **BILAN DU RESPECT DES OBLIGATIONS DU GROUPE TF1**

## **VOLET PROTECTION DES PUBLICS/ ENJEUX SOCIÉTAUX**

**Exercice 2021**

## SOMMAIRE 2/3

### 2<sup>ÈME</sup> PARTIE : LES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

**/04 PLURALISME POLITIQUE**

**/05 DROITS ET LIBERTÉ**

**/06 PROTECTION DU JEUNE PUBLIC**

**/07 COMMUNICATIONS  
COMMERCIALES ET PROTECTION  
DES CONSOMMATEURS**

Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit

**/08 ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX**

Représentation de la diversité de la société française,  
des femmes, accessibilité des programmes, santé

**/09 ANNEXES**

# 04

## PLURALISME POLITIQUE

## Obligations relatives au pluralisme et aux campagnes électorales

### / Appréciation du pluralisme en dehors des périodes électorales



- / Concernant le 1er trimestre 2021, le CSA a constaté que le principe de pluralisme avait été globalement respecté.
- / S'agissant du 2e trimestre, le CSA a considéré que la chaîne avait globalement respecté le principe de pluralisme politique. Il a néanmoins relevé la sous-représentation du MoDem et de Debout la France.
- / En ce qui concerne le 3e trimestre, le CSA a observé s'agissant des formations politiques l'amélioration de l'exposition du MoDem, ainsi que la sous-représentation du Rassemblement national et l'absence d'exposition de Debout la France. Il a encouragé les représentants de la chaîne à poursuivre leurs efforts dans l'application du principe de pluralisme.
- / Enfin, pour ce qui est du 4e trimestre, l'Arcom a relevé dans la part réservée aux formations politiques l'amélioration de l'exposition de Debout La France et du Rassemblement national. L'Autorité a considéré que le principe de pluralisme était globalement respecté.

## **TMC**

- Concernant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le CSA a noté qu'en dehors de la sous-représentation du Rassemblement national, la chaîne avait globalement respecté les règles en matière de pluralisme.
- S'agissant du 2<sup>e</sup> trimestre, le CSA a estimé que le principe de pluralisme politique avait été globalement respecté par la chaîne. Il a observé cependant une sous-représentation du Rassemblement national.
- En ce qui concerne le 3<sup>e</sup> trimestre, le CSA a noté l'amélioration de l'exposition du Rassemblement national. Il a considéré que le principe de pluralisme était globalement respecté en dépit d'une sous-représentation du Parti socialiste.
- Enfin, pour ce qui est du 4<sup>e</sup> trimestre, l'Arcom a observé dans la part réservée aux formations politiques l'amélioration de l'exposition du Parti socialiste, ainsi que la sous-représentation du Rassemblement national et de Debout La France.

## **TFX**

- Enfin, s'agissant de TFX, le CSA et l'Arcom n'ont pas formulé d'observations particulières lors de toutes les périodes examinées, compte tenu du volume d'exposition inexistant accordé aux formations politiques sur son antenne.



- Concernant le 1<sup>er</sup> trimestre, le CSA a souligné l'importance du volume horaire accordé à l'expression des représentants de nombreux partis politiques. Il a considéré qu'en dehors de la sous-représentation du Rassemblement national et de la France Insoumise, le principe de pluralisme avait été globalement respecté.
- S'agissant du 2<sup>e</sup> trimestre, le CSA a considéré que le principe de pluralisme avait été globalement respecté. Il a relevé toutefois une légère sous-représentation du bloc de l'exécutif.
- En ce qui concerne le 3<sup>e</sup> trimestre, le CSA a noté l'importance du volume horaire accordé à l'expression des représentants de nombreux partis politiques. Il a relevé la sous-représentation du Rassemblement national.
- Enfin, pour ce qui est du 4<sup>e</sup> trimestre, l'Arcom a relevé la sous-représentation persistante du Rassemblement national. Par ailleurs, elle a constaté qu'une proportion significative des temps de parole du pouvoir exécutif relevait de diffusions nocturnes. L'Autorité avait d'ailleurs sensibilisé LCI sur un sujet similaire lors de l'envoi de son courrier précédent sur la nécessité d'être vigilant sur le traitement des formations politiques au regard des horaires de diffusion. Si la délibération n° 2017-62 du 22 novembre 2017 ne prévoit pas que l'objectif d'équité soit recherché dans le cadre de tranches horaires déterminées, garantissant aux partis et groupements politiques et au pouvoir exécutif des conditions d'audience équivalentes, elle a considéré que le caractère excessif du procédé auquel a eu recours LCI en l'espèce était de nature à détourner le sens des règles en vigueur en matière de pluralisme. Ainsi, l'Arcom a mis en garde LCI et lui a demandé de se conformer à l'avenir, aux dispositions de l'article 1er de la délibération du 22 novembre 2017.

Appréciation du pluralisme lors des périodes électorales : temps de parole liés à la campagne pour les élections régionales et départementales de 2021



- Lors de sa séance du 23 juin 2021, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a examiné les temps de parole relevés sur le groupe TF1 pour le traitement de l'actualité relative aux élections régionales et départementales. L'appréciation du Conseil a porté sur le respect du principe d'équité des temps de parole au cours de la période du 10 mai au 18 juin 2021.
- Concernant les temps de parole de **TF1**, le CSA a relevé que le principe d'équité a été globalement respecté dans les circonscriptions traitées même s'il a noté que le temps d'expression accordé aux candidats était réduit.
- En ce qui concerne les temps de parole de **TMC**, le CSA a relevé que le principe d'équité avait été globalement respecté dans l'ensemble des circonscriptions traitées. Tout en remarquant que la chaîne a pris en considération les observations du Conseil au cours de la période pour résorber les déséquilibres qu'il lui avait signalés, il a pu observer au niveau de la circonscription d'Île-de-France, que la répartition des temps de parole était marquée par la sous-représentation des listes de Clémentine Autain et Julien Bayou, et dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a relevé la sous-représentation de la liste de Jean-Laurent Félizia.

- ❖ S'agissant des temps de parole de **LCI**, le CSA a relevé le volume horaire important accordé à la couverture de la campagne électorale. Il a noté avec satisfaction les efforts et l'implication de LCI pour assurer le respect du principe d'équité dans le traitement des circonscriptions. Si la chaîne a pris en considération les observations du Conseil au cours de la période pour résorber les déséquilibres qu'il lui avait signalés, il a toutefois observé au niveau de la circonscription des Hauts-de-France, que la répartition des temps de parole était marquée par la sous exposition de la liste de Xavier Bertrand et de Sébastien Chenu, et dans la région Ile-de-France, il a relevé la légère sous exposition de la liste de Valérie Pécresse.
- ❖ Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a examiné les temps de parole relevés sur les antennes du groupe TF1 pour le traitement de l'actualité relative aux élections régionales et départementales. L'appréciation du Conseil a porté sur le respect du principe d'équité des temps de parole au cours de la période du 21 au 25 juin 2021.
- ❖ Il a tenu compte des éléments d'information qui lui ont été communiqués.
- ❖ Concernant les temps de parole de TF1, le CSA a relevé que le principe d'équité avait été globalement respecté dans les circonscriptions traitées même s'il a observé que le temps d'expression accordé aux candidats était une nouvelle fois réduit et qu'un seul binôme de candidats dans le canton de Brive-La-Gaillarde-2 avait été exposé. Il a regretté par ailleurs de manière générale la faible couverture politique dont ces élections ont fait l'objet sur l'antenne de TF1.



- En ce qui concerne les temps de parole de **TMC**, le CSA a relevé que le principe d'équité avait été globalement respecté dans la majorité des circonscriptions traitées. Il a toutefois pu observer au niveau de la circonscription nationale, que la répartition des temps de parole était marquée par la sous-représentation du Parti socialiste, et dans la région Grand-Est, il a relevé l'absence d'exposition de la liste conduite par Eliane Romani.
- S'agissant des temps de parole de **LCI**, le CSA a relevé le volume horaire important accordé à la couverture du second tour de la campagne électorale. Il a considéré avec satisfaction que le principe d'équité avait été globalement respecté au niveau national et dans l'ensemble des circonscriptions traitées.
- Dans la perspective des prochaines échéances électorales, le Conseil a appelé les représentants du groupe TFI à poursuivre leurs efforts dans l'application des règles en matière de pluralisme politique.

# 05

## DÉONTOLOGIE, DROITS ET LIBERTÉ

**Article 2-3-4 de la convention de TFX :** « *L'éditeur [...] contribue à la lutte contre les préjugés sexistes, les images dégradantes et les stéréotypes, notamment à l'encontre des femmes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple* ».

A la suite de la diffusion de l'émission « *Incroyables mariages gitans* » sur la chaîne TFX à partir du 3 février 2021, le CSA a adressé un courrier à la chaîne lui demandant fermement de veiller aux stipulations de cet article.

**Article 2-3-2 de la convention de LCI :** « *L'éditeur veille dans son programme : à ne pas encourager des comportements discriminatoires en raison de la race ou de l'origine, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion, ou de la nationalité* »

**Article 2-3-7 de la convention de LCI** fait référence à la délibération du 18 avril 2018 dont l'article 1<sup>er</sup> prévoit que « *L'éditeur [...] fait preuve de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information* ».

L'autorité a été destinataire de nombreuses plaintes relatives à l'émission « *Le 20h de Darius Rochebin* » diffusée le 31 juillet 2021 sur LCI. Au cours de cette émission, un professionnel de santé a lié la recrudescence des cas de contaminations à la covid-19 en Outre-Mer à une hypothétique croyance vaudou et à la consommation de rhum.

Si l'autorité n'a constaté aucun manquement en l'espèce, elle a tout de même écrit à l'éditeur pour lui faire part de l'émoi suscité par les propos litigieux – associant la faiblesse de la vaccination en Outre-mer à des considérations présentées comme culturelles – qui ont pu légitimement interpeller en raison des stéréotypes qu'ils véhiculent et à propos desquels la chaîne se doit d'être vigilante.

**Article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 2018-11 du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent** : *«L'éditeur d'un service de communication audiovisuelle doit assurer l'honnêteté de l'information et des programmes qui y concourent. [...] L'éditeur garantit le bien-fondé et les sources de chaque information. Dans la mesure du possible, l'origine de celle-ci doit être indiquée. L'information incertaine est présentée au conditionnel. Il fait preuve de rigueur dans la présentation et le traitement de l'information».*

**Article 2-3-7 de la convention du service LCI relatif à l'honnêteté de l'information et des programmes** : *«L'exigence d'honnêteté s'applique à l'ensemble des programmes. L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à l'honnêteté et à l'indépendance de l'information et des programmes qui y concourent [...]».*

L'Autorité a été saisie concernant l'émission *Perriscope* diffusée sur le service *LCI*, le mardi 26 janvier 2021. Lors de sa séance du 19 mai 2021, l'Autorité a relevé que le présentateur avait indiqué que le rapport de la Cour des comptes relatif à la gestion des ressources humaines de la RATP mentionnait que le temps de conduite des conducteurs de bus n'excédait pas 4 heures et 30 minutes par jour en 2018. Or, cette information ne figurait pas dans ce rapport, qui précisait en revanche que la durée moyenne de service quotidienne de ces agents s'élève à 6 heures et 42 minutes. En conséquence, l'Autorité a appelé fermement l'attention des responsables de la chaîne sur la nécessité de veiller, en toutes circonstances, au respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la délibération du 18 avril 2018 relative à l'honnêteté et la rigueur dans la présentation de l'information.

Les membres du comité se sont réunis en présence des représentants de la société TF1 à deux reprises au cours de l'année 2021, les 16 juin et 27 septembre.

Lors de la première réunion, à laquelle participaient le directeur général de l'information de TF1 et le secrétaire général de TF1, ces derniers ont présenté aux membres du comité le projet de rapprochement des groupes TF1 et M6 et ont invité les membres du comité à mener une réflexion sur la manière la plus adaptée de garantir l'indépendance des rédactions dans le cadre de ce rapprochement.

La seconde réunion a permis de développer la réflexion sur la garantie d'indépendance dans le cadre du rapprochement entre TF1 et M6. Il a notamment été demandé aux représentants de TF1 de communiquer aux membres du comité l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires et outils existants permettant de garantir l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information (comité, charte des journalistes ou encore obligations légales et réglementaires). Le comité a également suggéré aux représentants de TF1 que ceux-ci aient des échanges avec les rédactions. Enfin, le comité a informé les représentants de TF1 de son souhait de rencontrer les membres du comité du groupe M6.

L'un des membres du comité a démissionné de ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

# 06

## PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

**✓ L'Autorité n'est à ce jour pas intervenue au titre de l'année 2021 auprès des services du groupe TF1 en matière de protection des mineurs.**

# 07

## **COMMUNICATIONS COMMERCIALES ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

Publicité, parrainage, téléachat et placement de produit



### **/ Temps publicitaire pour une heure donnée (12 minutes maximum)**

Après avoir relevé six dépassements sur LCI en 2021, l'Autorité a demandé à l'éditeur de veiller au respect de la réglementation publicitaire.

### **/ Moyenne horaire quotidienne (9 minutes maximum)**

TF1, TFX, TMC, TF1 Séries Films et LCI déclarent avoir respecté la limite du temps de publicité autorisé par heure d'antenne en moyenne quotidienne, pour l'année 2021.

### **/ Interventions de l'Autorité**

L'Autorité n'est pas intervenue à ce jour au titre de l'année 2021 auprès des chaînes du Groupe TF1 en matière de publicité.

### **/ Le parrainage, le téléachat, le placement de produit**

En 2021, l'Autorité n'est pas intervenue auprès des chaînes du Groupe TF1 en matière de parrainage de ses programmes, de téléachat ou de placement de produit.

# 08

## ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Représentation de la diversité de la société française

Représentation des femmes

Cohésion sociale

Accessibilité des programmes

Santé

## Représentation de la diversité de la société française

### Article 2-3-3 : Représentation de la société française

*« L'éditeur respecte la délibération du Conseil supérieur de l'audiovisuel tendant à favoriser la représentation de la diversité de la société française dans les programmes des chaînes nationales hertziennes gratuites et de Canal+ [...]. L'éditeur s'engage à représenter la diversité de la société française dans ses programmes. Cette représentation est notamment évaluée annuellement au regard du Baromètre de la diversité. Enfin, il s'engage à promouvoir la diversité de la société française et la cohésion sociale, notamment à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, par la diffusion de messages spécifiques ».*

Les chaînes du groupe TF1 se sont conformées à l'ensemble des engagements déclarés à l'Arcom en matière de juste représentation de la société française.

S'agissant de la programmation, un spot célébrant la diversité de la société française a été diffusé sur l'ensemble des chaînes du groupe le 14 juillet 2021 : à 6 reprises sur la chaîne LCI, 4 sur TF1, 2 sur TF1 Séries films et une fois pour les chaînes TMC et TFX.

De surcroît, la chaîne TF1 a par exemple respecté l'engagement selon lequel 60% de tous les épisodes de fiction française, destinés à être diffusés en première partie de soirée et mis en production en 2021, comporte au moins un personnage « *vu comme non blanc* ». La chaîne déclare que sur 124 épisodes finalement produits en 2021, 121 épisodes contiennent au moins 1 rôle issu de la diversité, soit 97% des épisodes produits. En outre, 84% des épisodes de séries produits en 2021 comportent au moins un personnage « *vu comme non blanc* » récurrent.

S'agissant des engagements déclarés en termes de ressources humaines, il apparaît également que le groupe a poursuivi ses nombreuses actions : il noue des partenariats pour soutenir les actions liées à la diversité et l'insertion professionnelle des jeunes - la direction de l'information du groupe TF1 a par exemple décidé en 2021 de renforcer son soutien à l'association « *La chance pour la diversité dans les médias* » en attribuant une bourse à 2 jeunes ayant choisi une spécialisation télévision - ou organise des formations en interne pour sensibiliser les collaborateurs et, plus particulièrement les managers, aux situations de handicap (formation sur les stéréotypes, formation sur la posture managériale à préférer, etc.).

L'ensemble des engagements du groupe TF1 sont à retrouver en annexe du rapport de l'Arcom sur la représentation de la société française à la télévision (exercice 2021).












## Représentation des femmes

En vertu de l'article 2-3-12 de sa convention, les chaînes du groupe respectent la délibération de l'Arcom relative au respect des droits des femmes et TF1 s'engage à ce que la part des femmes expertes en plateau tende progressivement vers la parité. Dans le cadre de cette délibération et pour la septième année consécutive, le groupe TF1 a remis à l'Arcom les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans ses programmes.

S'agissant des indicateurs quantitatifs, l'Arcom relève avec satisfaction que parmi les cinq chaînes du groupe, seule TMC enregistre une baisse de la présence de femmes sur son antenne (41% soit - 5 points). Les autres ont toute représenté davantage de femmes à l'antenne (TF1 45%, LCI 42%, TF1 Séries Films 100%, TFX 98%).




S'agissant des indicateurs qualitatifs, TF1 Séries Films et TMC ont consacré moins de temps d'antenne aux programmes luttant contre les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes que l'exercice précédent (respectivement 17 heures et 24 heures) mais TF1 et TFX ont quant à elles enregistré une progression (respectivement 87 heures et 662 heures). Concernant les programmes pouvant se prévaloir d'un caractère non stéréotypé, TF1 en a diffusé 1745 heures, TFX 1275 heures, TF1 Séries Films 3424 heures et TMC 2099 heures (pour plus d'informations, voir le [rapport sur la représentation des femmes à la télévision et à la radio sur l'exercice 2021](#)).

## Accessibilité des programmes

Accessibilité (sous-titrage et audiodescription)		
	Sous-titrage : 100% de programmes sous-titrés	6 746 heures soit 100 %
	Sous-titrage : 100% de programmes sous-titrés	6 494 heures soit 100%
	Sous-titrage : 60% de programmes sous-titrés	5 730 heures soit 85%
	Sous-titrage : 40% de programmes sous-titrés	6 681 heures soit 92%
	Sous-titrage : 3 journaux quotidiens sous-titrés entre 14h et 20h	Respecté
	LSF : 2 journaux quotidiens traduits en langue des signes entre 14h et 16h	Respecté
	Audiodescription : 100 programmes audiodécrits dont au moins 55 inédits	259 programmes dont 86 inédits
	Audiodescription : 25 programmes inédits en audiodescription	30 programmes inédits
	Audiodescription : 8 programmes inédits en audiodescription	14 programmes inédits
	Audiodescription : 12 programmes inédits en audiodescription	69 programmes inédits
	Audiodescription : 1 programme d'actualité audiodécrit chaque semaine	1 programme diffusé chaque week-end (à l'exception de celui du 21/22 août)

## Accessibilité des programmes

### Accessibilité (sous-titrage et audiodescription)

 <b>Breizh</b>	Sous-titrage : 20% de programmes sous-titrés	7 314 heures soit 93%
<b>HISTOIRE</b> 	Sous-titrage : 10% de programmes sous-titrés	1 015 heures soit 15%
<i>Ushuaïa</i> 	Sous-titrage : 10% de programmes sous-titrés	1 506 heures soit 18%

## / Santé

### Article 3-1-10 : promotion d'une alimentation et de comportements favorables à la santé

« Sous réserve d'éventuelles modifications législatives et réglementaires relatives à la publicité alimentaire dans les programmes jeunesse, l'éditeur s'engage à respecter les termes de la charte visant à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé dans les programmes et les publicités diffusés à la télévision. Ces programmes représentent un volume annuel minimal de quinze heures. »

Le groupe TF1 a une nouvelle fois respecté son engagement relatif à la diffusion d'un volume minimal de programmes faisant la promotion d'une bonne hygiène de vie (alimentation saine, pratique sportive, sommeil nécessaire à l'équilibre), respectant ainsi la charte alimentaire (2020-2024).


	<b>44 heures de programmes</b>	Engagement minimal de 15 heures
	<b>21 heures de programmes</b>	Engagement minimal de 15 heures
	<b>21 heures de programmes</b>	
	<b>23 heures de programmes</b>	Engagement minimal de 15 heures

# 09

## ANNEXES



## / Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021


		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
<b>Janvier</b>	Minimum	01/01/2021	03:33
	Maximum	31/01/2021	06:31
<b>Février</b>	Minimum	01/02/2021	05:30
	Maximum	10/02/2021	07:15
<b>Mars</b>	Minimum	04/03/2021	06:18
	Maximum	17/03/2021	07:46
<b>Avril</b>	Minimum	17/04/2021	05:53
	Maximum	14/04/2021	07:33
<b>Mai</b>	Minimum	06/05/2021	05:56
	Maximum	31/05/2021	07:49
<b>Juin</b>	Minimum	19/06/2021	06:37
	Maximum	17/06/2021	08:38
<b>Juillet</b>	Minimum	14/07/2021	06:07
	Maximum	12/07/2021	08:18
<b>Août</b>	Minimum	28/08/2021	05:47
	Maximum	30/08/2021	08:14
<b>Septembre</b>	Minimum	04/09/2021	07:28
	Maximum	15/09/2021	08:57
<b>Octobre</b>	Minimum	02/10/2021	07:27
	Maximum	13/10/2021	09:00
<b>Novembre</b>	Minimum	13/11/2021	07:43
	Maximum	15/11/2021	09:00
<b>Décembre</b>	Minimum	31/12/2021	04:20
	Maximum	08/12/2021	09:00

## / Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

<b>TMC</b>		<b>Date</b>	<b>Durée moyenne par heure (MM:SS)</b>
<b>Janvier</b>	Minimum	01/01/2022	00:05
	Maximum	23/01/2021	08:38
<b>Février</b>	Minimum	17/02/2021	07:28
	Maximum	12/02/2021	08:50
<b>Mars</b>	Minimum	24/03/2021	07:12
	Maximum	12/03/2021	08:50
<b>Avril</b>	Minimum	21/04/2021	06:48
	Maximum	23/04/2021	08:49
<b>Mai</b>	Minimum	13/05/2021	07:49
	Maximum	30/05/2021	09:00
<b>Juin</b>	Minimum	06/06/2021	07:53
	Maximum	20/06/2021	09:00
<b>Juillet</b>	Minimum	30/07/2021	07:34
	Maximum	11/07/2021	08:59
<b>Août</b>	Minimum	18/08/2021	07:46
	Maximum	31/08/2021	08:56
<b>Septembre</b>	Minimum	25/09/2021	07:56
	Maximum	17/09/2021	09:00
<b>Octobre</b>	Minimum	20/10/2021	08:11
	Maximum	07/10/2021	09:00
<b>Novembre</b>	Minimum	15/11/2021	08:01
	Maximum	26/11/2021	09:00
<b>Décembre</b>	Minimum	25/12/2021	07:11
	Maximum	09/12/2021	08:58


Source : déclaration de la chaîne

## ➤ Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
<b>Janvier</b>	Minimum	02/01/2021	01:52
	Maximum	23/01/2021	08:18
<b>Février</b>	Minimum	22/02/2021	07:10
	Maximum	10/02/2021	08:55
<b>Mars</b>	Minimum	01/03/2021	06:43
	Maximum	21/03/2021	08:45
<b>Avril</b>	Minimum	06/04/2021	06:41
	Maximum	15/04/2021	08:35
<b>Mai</b>	Minimum	03/05/2021	06:40
	Maximum	29/05/2021	08:54
<b>Juin</b>	Minimum	28/06/2021	08:07
	Maximum	12/06/2021	09:00
<b>Juillet</b>	Minimum	28/07/2021	08:03
	Maximum	10/07/2021	09:00
<b>Août</b>	Minimum	04/08/2021	07:47
	Maximum	27/08/2021	08:59
<b>Septembre</b>	Minimum	08/09/2021	08:08
	Maximum	25/09/2021	08:59
<b>Octobre</b>	Minimum	06/10/2021	07:58
	Maximum	02/10/2021	09:00
<b>Novembre</b>	Minimum	19/11/2021	08:15
	Maximum	28/11/2021	08:57
<b>Décembre</b>	Minimum	28/12/2021	06:09
	Maximum	04/12/2021	08:57


Source : déclaration de la chaîne

## ➤ Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
<b>Janvier</b>	Minimum	01/01/2021	02:02
	Maximum	27/01/2021	08:30
<b>Février</b>	Minimum	27/02/2021	07:26
	Maximum	21/02/2021	08:40
<b>Mars</b>	Minimum	27/03/2021	07:41
	Maximum	08/03/2021	08:45
<b>Avril</b>	Minimum	10/04/2021	07:21
	Maximum	14/04/2021	08:38
<b>Mai</b>	Minimum	08/05/2021	07:42
	Maximum	20/05/2021	08:56
<b>Juin</b>	Minimum	03/06/2021	08:39
	Maximum	15/06/2021	08:56
<b>Juillet</b>	Minimum	03/07/2021	08:21
	Maximum	06/07/2021	09:00
<b>Août</b>	Minimum	15/08/2021	07:32
	Maximum	27/08/2021	08:51
<b>Septembre</b>	Minimum	12/09/2021	08:31
	Maximum	08/09/2021	08:55
<b>Octobre</b>	Minimum	01/10/2021	08:34
	Maximum	30/10/2021	08:59
<b>Novembre</b>	Minimum	19/11/2021	08:37
	Maximum	12/11/2021	08:57
<b>Décembre</b>	Minimum	28/12/2021	05:38
	Maximum	12/12/2021	08:59

Source : déclaration de la chaîne

## / Moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour chaque mois de l'année 2021

		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
<b>Janvier</b>	Minimum	02/01/2021	02:10
	Maximum	27/01/2021	07:03
<b>Février</b>	Minimum	01/02/2021	05:51
	Maximum	19/02/2021	08:37
<b>Mars</b>	Minimum	31/03/2021	04:42
	Maximum	12/03/2021	08:01
<b>Avril</b>	Minimum	09/04/2021	04:20
	Maximum	28/04/2021	08:02
<b>Mai</b>	Minimum	10/05/2021	05:00
	Maximum	20/05/2021	08:41
<b>Juin</b>	Minimum	27/06/2021	04:18
	Maximum	24/06/2021	08:42
<b>Juillet</b>	Minimum	14/07/2021	03:44
	Maximum	09/07/2021	08:31
<b>Août</b>	Minimum	22/08/2021	03:33
	Maximum	30/08/2021	08:06
<b>Septembre</b>	Minimum	06/09/2021	05:18
	Maximum	03/09/2021	08:48
<b>Octobre</b>	Minimum	03/10/2021	06:00
	Maximum	14/10/2021	08:56
<b>Novembre</b>	Minimum	08/11/2021	05:16
	Maximum	05/11/2021	08:57
<b>Décembre</b>	Minimum	05/12/2021	06:08
	Maximum	03/12/2021	09:00

Source : déclaration de la chaîne